

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.15.68

MAIL : agaillard@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/AG : 2024.009

Marmande, le 6 mars 2024

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER LOLYA / CHENE VERT LUNDI 4 MARS 2024

Lieu : Gymnase école de Lolya

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 20h30

En présence de : M. Michel MILHAC, élu référent du quartier, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, M. Jean-Claude BOURBON, élu référent du quartier en charge à la sécurité, la tranquillité publique et les anciens combattants.

10 habitants

Service Citoyenneté : Alain GAILLARD

M. MILHAC remercie l'assistance puis fait la présentation des personnes présentes à cette réunion.

Voici les sujets présentés :

- Fibre
- Cambriolages
- Déchetterie
- Composteur
- TOEMI
- Trottoir enherbé
- Incivilités routières
- ALSH

1- Fibre

Plan du quartier - fibre

Zoom quartier Chêne Vert
- Lolya (8)

Chêne vert / Lolya

11:12
05/03/2024

Les habitants ont abordé le sujet de la fibre. Certains résidents dénoncent le fait qu'ils n'ont toujours pas la fibre.

Lors d'une présentation publique du projet « fibre » par la société Orange, le 3 mars 2020, cette dernière reconnaît un retard sur l'implantation du réseau sur tout le territoire.

De part ces difficultés rencontrées dû à la spécificité du quartier (relief vallonné), Orange réalisera les travaux nécessaires pour répondre aux mieux aux attentes de la population.

Graphique explicatif de la situation sur le quartier (source société Orange)

- Chaque point bleu représente un « local adressable » dans son armoire.
- Local adressable = adresse d'une maison ou d'une entreprise connectée dans l'armoire de rue.

2- Cambriolages

Un résident se plaint de cambriolages sur son secteur d'habitation ; impasse des Chamois, rue Daguet.

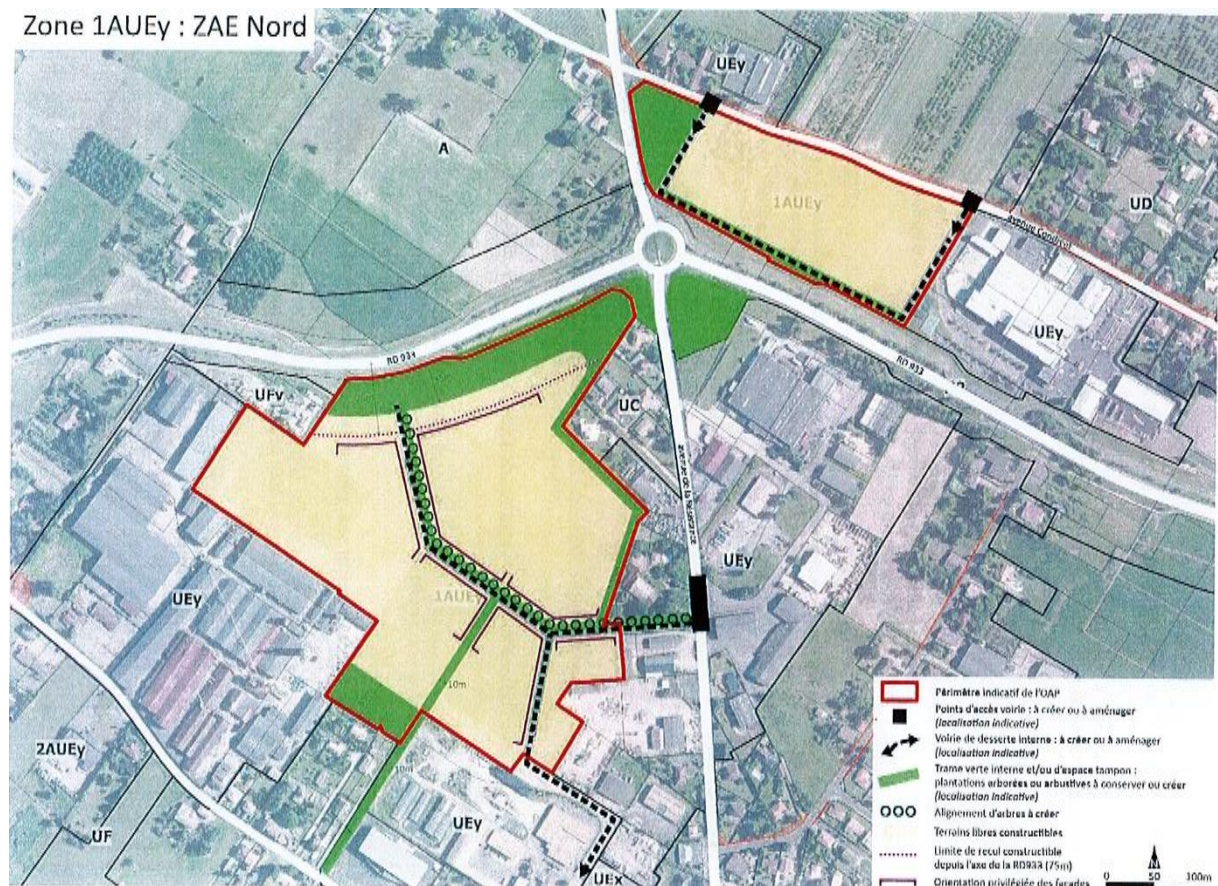
M. BOURBON répond à cette personne en lui conseillant d'appeler la police municipale, la gendarmerie.

L'élu rajoute qu'il existe une délinquance dite de passage sur le territoire de Marmande.

En effet, un axe de délinquance existe sur le territoire français, il part de Paris via Limoges, Périgueux, Marmande et vers l'Espagne.

3- Déchetterie

Plan projet :



Une habitante demande des renseignements sur la prochaine déchetterie.

M. MILHAC explique le projet de cette nouvelle plate-forme qui sera derrière le CTM (centre technique municipal – photo ci-jointe).

Ce projet est de la compétence de VGA. Le choix initial de ce concept était sur la ville de Tonneins. Malgré l'impossibilité de trouver un terrain, le choix s'est rabattu sur la ville de Marmande.

Après en avoir discuté avec le Président de VGA, M. BILIRIT, le Maire de Marmande a vendu la parcelle de terrain pour 1 euro symbolique à VGA.

L'entrée s'effectuera du côté de l'avenue des Martyrs de la Résistance et la sortie vers l'impasse de Bartalot. (Route devant le CTM).

La déchetterie de Charrié sera à court terme fermée. Seuls les quais de transfert seront ouverts (camions).

L'élu explique le fonctionnement de la « taxe incitative ».

Cette taxe sera prise en compte au levé du container par le camion poubelle. La première année les levés seront comptabilisés mais pas taxés.

Par contre la deuxième année chaque levé sera comptabilisé puis facturé au propriétaire du container. D'où la nécessité de rentrer son container pour éviter toute surprise.

Concernant les bacs, seul le bac gris est concerné par la taxe incitative.

Il est recommandé à chaque habitant de s'approprier le tri-sélectif pour faire des économies. Moins de déchets à traiter = baisse des coûts.

Certains habitants utilisent le composteur en lien avec la diminution des débris.

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler ses déchets.

4- Composteur

Mémo-Compost

✓ OUI

- » Marc de café, avec filtres papier
- » Petits morceaux de pain
- » Laitages, croûtes de fromages
- » Épluchures de fruits et légumes, les fânes
- » Fleurs fanées, plantes d'intérieur
- » Mouchoirs en papier, essuie-tout et papier journal
- » Déchets durs : os, noyaux, trognons de chou
- » Viandes : au milieu du tas
- » Coquillages (huitres, moules...) : en petite quantité et broyés
- » Coquilles d'œufs

✗ NON

- » Plantes malades
- » Produits synthétiques : verre, métal, plastique, tissus synthétiques, couches, bois vernis ou peints
- » Produits toxiques ou chimiques
- » Litière

Tout ce qui est mis au compost doit être coupé en petits morceaux !

COMPOSTER, c'est facile !

RÉDUISONS NOS DÉCHETS COMPOSTAGE

Une question ?
environnement@vg-agglo.com
05 53 64 40 46

Val de Garonne Agglomération

Réussir SON COMPOST



1 Versez votre bio-seau

Dans le composteur, vous pouvez mettre vos déchets humides, c'est-à-dire :

- déchets de cuisine (épluchures, café, thé...),
- coquilles d'œufs,
- mouchoirs et essuie-tout,
- déchets de jardinage : taille, fleurs fanées, etc.

Pour faciliter le processus, pensez à couper en morceaux ce que vous mettez au compost, et à bien étaler le contenu de votre seau.

2 Humidifiez vos déchets



Le compost doit être humide.
S'il vous semble trop sec, ajoutez un peu d'eau.

3 Aérez le compost



Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène ! Pour leur permettre de transformer vos déchets en compost et éviter les mauvaises odeurs.

1 compost =



de poids en
moins dans
le bac gris

4

Recouvrez de matière brune



Pour éviter la présence de mouches et produire un compost de qualité, vous devez ajouter une couche de matière brune, que vous pouvez facilement vous procurer : broyat, feuilles, brindilles, bouts de carton...

Une couche fine suffit, mais elle doit être uniforme (comme le gratin !).

5

Refermez le composteur

Une des étapes incontournable du processus de compostage : la montée en température permettant aux champignons de se développer et de dégrader les matières. N'oubliez pas de refermer votre composteur pour conserver la chaleur à l'intérieur.



RÉDUIRE ses déchets en compostant et PROTÉGER son environnement

Nous produisons tous des déchets organiques (restes de repas, fleurs fanées, épluchures, etc.) qui finissent trop souvent dans la poubelle grise.

Avec le compost, vous offrez une nouvelle vie à ces ressources sous-estimées. Qui dit poubelles moins remplies dit moins d'énergie utilisée pour transporter et traiter les déchets !

En optant pour le compostage, vous permettez un traitement sur place d'une grande partie des déchets, limitant l'enfouissement et l'utilisation d'essence.



5- TOEMI

La TEOMI Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Comprendre la TEOMI - Val de
Garonne Agglomération (vg-
agglomeration.com)

RECENSEMENT DES BACS

Afin de permettre la mise en place de la TEOMi, une campagne de recensement des bacs a lieu de février à mai 2024 dans tous les foyers du Val de Garonne.

DES RENCONTRES EN PORTE-À-PORTE

Objectifs :

- s'assurer que vos bacs sont bien rattachés à votre foyer,
 - vérifier la conformité des bacs (volume, fonctionnement de la puce électronique...),
 - répondre à toutes vos questions sur la TEOMi et vous accompagner dans la réduction de vos déchets.
- Cette enquête est un prérequis indispensable au déploiement de la TEOMi. La participation est obligatoire pour tous les habitants.

[+ d'infos sur la TEOMi ici](#)

EN PRATIQUE

Les ambassadeurs seront reconnaissables à leur gilet Val de Garonne Agglomération et à leur carte d'accréditation. Ils pourront se présenter à votre domicile du lundi au vendredi, entre 8h et 20h, et le samedi entre 10h et 19h.

En cas d'absence, ils déposeront un avis de passage. En parallèle, des permanences seront organisées dans les Mairies. Vous recevrez un rappel directement dans votre boîte aux lettres 15 jours avant le passage des ambassadeurs.

Pour gagner du temps, nous vous remercions de :

- vérifier que votre nom soit bien indiqué sur votre boîte aux lettres,
- noter le numéro de vos bacs, gris et jaune, qui sont gravés à l'arrière, sous la poignée,
- préparer, si vous êtes locataire, les coordonnées de votre propriétaire (prénom, nom et numéro de téléphone).

Vous avez loupé le passage des ambassadeurs dans votre commune ? Contactez rapidement l'Agglomération afin de convenir d'un rendez-vous ! environnement@vg-agglo.com ou 05 53 64 40 46

LES TEXTILES : BORNES LE RELAIS

TOUS les textiles,
même en mauvais état :

- » Vêtements
- » Linge de maison
- » Petite maroquinerie
- » Chaussures par paire



EMBALLAGES EN VERRE : BORNES

- » Pots et bocaux
- » Bouteilles



Vidés, non lavés,
en vrac.
Sans capsules,
couvercles ni bouchons.
Pas de vaisselle !



ET LES AUTRES DÉCHETS ?

Piles, ampoules, petits déchets
électroniques (sèche-cheveux,
télécommandes...) :

En déchèterie ou dans les bornes
à l'entrée des grandes surfaces

Médicaments périmés
ou non-utilisés :

En pharmacie (sans l'emballage
carton)



CALENDRIER DE COLLECTE, CARTE D'ACCÈS
EN DÉCHÈTERIES... RETROUVEZ PLUS D'INFOS
SUR VG-AGGLO.COM

EN DÉCHÈTERIE

7 déchèteries sont à votre disposition
en Val de Garonne.



- » Déchets verts
- » Encombrants et
matériaux divers
- » Déchets dangereux

CONSIGNES DE TRI EN VAL DE GARONNE

TRIER SIMPLEMENT : chaque déchet à sa place !



RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Pour permettre à vos déchets d'être valorisés ou recyclés,
il est essentiel de les jeter au bon endroit !

vg.agglo.com
05 53 64 40 46
environnement@vg-agglo.com

CITEO



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS : BAC JAUNE

Vidés, non lavés, en vrac.

Avant de mettre quelque chose dans le bac jaune, UNE question :
Est-ce un objet ou un emballage ? Si c'est un emballage, au bac jaune
peu importe la matière ! Si c'est un objet (un stylo,
une pince à linge...), au bac gris ou en déchèterie.

» Tous les papiers



Attention :
pas d'essuie-tout ou de
mouchoirs ! Direction le
compost.

» Tous les EMBALLAGES en plastique

Films plastiques, bouteilles,
barquettes, pots de yaourt.



» Tous les petits EMBALLAGES en carton et briques



» Tous les EMBALLAGES en métal, même les petits



CONSIGNES

- » Ne pas emballer les emballages, ni déchirer les papiers.
- » Séparer les différents types de matériaux.
- » Déposer les gros cartons bruns en déchèterie.

LES BIODÉCHETS : AU COMPOST !



Même la viande
et le poisson !

Tous les déchets biodégradables :

- » Déchets de cuisine : pelures, restes de repas...
- » Déchets de jardin : feuilles mortes, brindilles,
essuie-tout et mouchoirs

En compostant, vous transformerez
vos déchets en un engrais riche et
naturel dont les végétaux raffolent.

BESOIN D'UN COMPOSTEUR ?

L'Agglo en propose à petit prix.
Formation offerte.
Contactez-nous sur
environnement@vg-agglo.com

LES ORDURES RESTANTES : DANS LE BAC GRIS

En sacs, fermés, à l'intérieur du bac exclusivement.

» Uniquement ce qui reste après le tri

Couches et protections intimes, vaisselle
et verres cassés, tous les petits objets
qui ne sont pas des emballages
(éponges, cintres, stylos...)



Le contenu du bac gris n'est pas rétrié !
Il part directement en centre d'enfouissement
où il entame un long processus de décomposition.
Jeter dans le bac gris, c'est donc le dernier recours.

6- Trottoir enherbé

Une résidente se plaint du mauvais état des trottoirs sur le secteur de Jean Giono.

La municipalité a créé des trottoirs enherbés. Par temps de pluie, ces derniers deviennent dangereux pour les piétons ; la raison : la création de boue, de flaques d'eau qui handicapent le déplacement des piétons.

7- Incivilités routières

La rue de Labrou : les riverains dénoncent la vitesse excessive des automobilistes et le nombre de véhicules qui traversent cet axe (itinéraire malin).

Des aménagements sécuritaires ont été mis en place tels que ; la pose d'une chicane pour faire ralentir les véhicules, ainsi que des contrôles de vitesse via un radar pédagogique.

Après analyse des différentes situations, il s'avère que la majorité des automobilistes respectent la vitesse sur ce tronçon.

Par contre, M. BOURBON propose aux résidents de reconstruire la vitesse de ces derniers toujours par le biais d'un radar pédagogique.

La rue R. Creuzet : même problème que la rue de Labrou, beaucoup d'automobilistes roulent vite.

Les habitants demandent des contrôles, type radar pédagogique, ils se plaignent aussi des containers poubelles qui restent sur les trottoirs.

Pour tous ces faits, les résidents demandent de la verbalisation.

M. BOURBON prend note des demandes de la population.

7- ALSH

Une habitante demande aux élus où en est la situation de l'ALSH (accueil loisirs sans hébergement).

M. MILHAC répond que ce projet est de la compétence de VGA.

D'après le service compétent, les travaux sont prévus à court terme.

